



Fiche d'inscription école de skateboard 2020 / 2021

Périodes :

Du Lundi 31 août 2020 au Samedi 3 juillet 2021.

Tarifs de l'école de skateboard (12 personnes maximum par heure de cours) :

Pour 1 séance par semaine soit environ 90h à l'année pour 110€
 Pour 2 séances par semaine soit environ 175h à l'année pour 180€
 Pour 3 séances par semaine soit 236h possibles à l'année pour 200€
 + Adhésion 5€ à l'association CUSF (Cultures Urbaines Sans Frontières)
 + Licence FFRS : -6 ans = 10,61€
 6-12 ans = 19,26€
 +13 ans = 37,91€
 + Assurance individuelle Accident (facultative) : 0,90€

Un certificat de non contre-indication à la pratique du skateboard est obligatoire.
 (hors vacances scolaires et jours fériés) sur les Skate Park du Bassin de Thau cité ci-dessous

Horaires	Lundi	Mardi	Mercredi	jeudi	Vendredi	Samedi
10h-11h30			Sète Pumptrack (Initiation baby)			Balaruc-Les-Bains (Initiation baby)
14h-15h30			Sète park (Initiation)			Poussan (Initiation)
16h-17h30			Sète park (Perfectionnement)			Poussan (Perfectionnement)
18h-19h30	Frontignan (Perfectionnement)	Gigean Pumptrack (Initiation)		Agde (Initiation)	Balaruc-Les-Bains (Perfectionnement)	

* Horaires et lieux modifiables selon disponibilité des élèves et de la météo

Horaire et lieux souhaités :

Nom et prénom du licencié(e) :

Date de naissance :/...../.....

Rhésus sanguin :

Création

Renouvellement de licence N° :

Dirigeant (un dirigeant peut être pratiquant ou non)

Pratiquant Non pratiquant

Compétition Loisir

Adresse :

Code postal : Ville :

Email :

Téléphone domicile : Mobile :

Noms et prénoms des parents ou responsable légal :

Mme :

Mr :

Personne(s) à contacter en cas d'urgence :

Téléphone :

Assurances :

Le soussigné (ou son représentant légal) déclare :

- - avoir été informé de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut l'exposer ;
- - avoir reçu et pris connaissance de la notice d'information aux garanties d'assurances « individuelle accident » attachées à la licence FF Roller et Skateboard (notice jointe, et également disponible en ligne sur le site de la FFRS, rubrique assurance, et sur Rolskanet), et notamment des dispositions relatives aux garanties de base incluses dans la licence et de
- la possibilité de souscrire une couverture Individuelle Accident dite « option complémentaire 1 ou 2 ».

Je décide :

- D'adhérer à la garantie de base du contrat collectif Individuelle Accident** MAIF 4385658M (prime : 0,90 € licence pratiquant / 0,45 € licence non pratiquant). Par ailleurs, j'ai bien noté qu'il est possible de souscrire une option complémentaire 1 ou 2 selon les modalités indiquées dans la notice d'information et sur Rolskanet
- De ne pas souscrire les garanties Individuelle Accident** proposées lors de mon adhésion à la licence (prime : 0,90 € licence pratiquant / 0,45 € licence non pratiquant). Je renonce par conséquent à toute indemnisation relative aux contrats d'assurances Individuelle Accident proposés lors de mon adhésion à la licence, en cas d'accident corporel dont je pourrais être victime.

Certificat médical pour une création de licence (datant de moins d'1 an)

Il est **obligatoire** pour toute demande de licence pratiquant **loisir et compétition**

Je soussigné, Dr Date de l'examen
certifie que

Signature et cachet du médecin :

- ne présente aucune contre-indication à la pratique du roller

en loisir en compétition en tant qu'arbitre/juge

- est apte à pratiquer dans des compétitions de la catégorie de compétition immédiatement supérieure (*à rayer si ce n'est pas le cas*)

Attestation de questionnaire santé pour un renouvellement de licence

Elle est **obligatoire** pour toute demande de renouvellement de licence pratiquant **loisir et compétition**

Pour un majeur :

Je soussigné, Monsieur/Madame atteste avoir renseigné le questionnaire de santé QS-SPORT et avoir répondu par la négative à l'ensemble des rubriques.

Pour un mineur :

Je soussigné, Monsieur/Madame en ma qualité de représentant légal de atteste qu'il/elle a renseigné le questionnaire de santé QS-SPORT et a répondu par la négative à l'ensemble des rubriques.

Si vous avez été touché par le Covid-19 ou en contact avec une personne touchée par le Covid-19, si vous avez arrêté ou réduit fortement votre activité physique habituelle pendant le confinement, ou si vous présentez une prise de poids significative suite au confinement, il vous est fortement recommandé de consulter votre médecin avant de reprendre une activité physique intense ou répétée

Droit à l'image (joindre photo) :

Je soussigné(e) (nom et prénom) :, autorise le club, la fédération ou ses organes déconcentrés (ligue ou comité départemental), à utiliser sur ses supports de communication, ma photo d'identité insérée sur la licence, à des fins exclusives de promotion de ses activités et à des fins non commerciales.

Je reconnais que cette cession de droit est effectuée à titre gratuit et valable pour la durée de la saison sportive en cours.

Données personnelles

Les données à caractère personnel vous concernant sont indispensables à la gestion de votre licence par la FFRS. A défaut, votre demande de licence ou de renouvellement de licence ne pourra être prise en considération. Vous autorisez expressément la FF Roller à traiter et conserver par informatique les données vous concernant. Vous disposez d'un droit d'accès, en application des art. 39 et suivants de la loi du 6 juillet 1978 modifiée, de rectification et de mise à jour des données vous concernant auprès du service « vie fédérale » de la FF Roller ou sur votre espace licencié de la base de données Rolskanet. Ces informations sont destinées à la FF Roller et peuvent être communiquées à des tiers. Vous pouvez choisir de la part de qui vous pouvez recevoir des informations :

- Mailing interne** (fédération, ligue, comité départemental et club)
 Tout mailing (fédéral et commercial)
 Aucun mailing

Honorabilité

La licence que je sollicite me permet d'accéder aux fonctions d'éducateur sportif et/ou d'exploitant d'établissement d'activités physiques et sportives (dirigeant d'association) au sens des articles L. 212-1 et L.322-1 du code du sport. A ce titre, les éléments constitutifs de mon identité seront transmis par la Fédération aux services de l'État afin qu'un contrôle automatisé de mon honorabilité au sens de l'article L.212-9 du code du sport soit effectué.

J'ai compris

Partie réservée au club

Tarif : Mode de paiement (Si chèque, nom de l'émetteur) :

- Certificat médical
- Photocopie carte d'identité
- N° licence F.F.R.S. :

Fait à : Le :/...../.....

Nom et Signature :



Cultures Urbaines Sans Frontières - Association loi 1901 n° w343003499

Siège : 13 rue de la Liberté 34200 SETE Antenne : 7 impasse de la Raffine - Espace Mohamed Yunus - 34110 FRONTIGNAN

Tél. : 06.70.80.72.47 Mail : administratif@cusf.fr Site : www.cusf.fr